



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 96756

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les vives attentes de l'Association nationale des visiteurs de prison. Après s'être mobilisée durant l'automne 2009 tout au long des travaux portant sur le projet loi pénitentiaire - aujourd'hui loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire - cette association s'inquiète aujourd'hui des délais de parution de ses décrets. Concernant, par exemple, les activités accessibles ou le travail rémunéré des personnes incarcérées, la loi prévoit quelques dispositions qui peuvent améliorer les conditions carcérales tout en renforçant le caractère utile de l'emprisonnement. Or, tant que les décrets d'application ne sont pas publiés, le système pénitentiaire ne peut rendre rapidement effectives ces améliorations. Aussi lui demande-t-il quelles dispositions il entend prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les deux décrets portant application de la loi pénitentiaire n° 2009-1436 du 24 novembre 2009, modifiant le code de procédure pénale et relatifs aux droits et devoirs des personnes détenues et aux régimes de détention ont été publiés au Journal officiel du 28 décembre 2010, après examen par le Conseil d'État. Il s'agit des décrets n° 2010-1634 et n° 2010-1635 du 23 décembre 2010. Des circulaires thématiques d'application sont en cours d'élaboration afin d'accompagner dans les meilleurs délais la mise en oeuvre de ces nouvelles dispositions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96756

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13654

Réponse publiée le : 25 janvier 2011, page 746